

**Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 30 septembre 2020 à 18 heures 30 -
Illzach**

Sur convocation du 24 septembre 2020 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 30 septembre 2020 à 18 heures 30, dans la salle du conseil municipal d'Illzach.

Présents :

Mesdames et Messieurs Aurélien **AMM**, Yves **BLONDE**, Michel **BOBIN**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, Dominique **HABIG**, André **HABY**, Ludovic **HAYE**, Francis **HOMATTER**, Denis **LIGIBEL**, Pierre **LOGEL**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Alain **SCHIRCK**, Claude **SCHULLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Patrick **DELUNSCH**

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Madame Rachel **BAECHTEL** à Monsieur Richard **PISZEWSKI**
Monsieur Pierre **FISCHESSER** à Monsieur Francis **HOMATTER**
Monsieur Loïc **RICHARD** à Monsieur Aurélien **AMM**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 août 2020
2. Création des commissions
3. Désignation des membres des commissions
4. Désignation de deux représentants du syndicat au comité de l'amicale du personnel
5. Dietwiller – extension de la cuisine de la salle polyvalente – souscription d'une assurance dommages-ouvrage – résultat de la mise en concurrence – attribution du marché – autorisation de signer
6. Habsheim – extension et réaménagement de la mairie– souscription d'une assurance dommages-ouvrage – résultat de la mise en concurrence – attribution du marché – autorisation de signer
7. Baldersheim – remplacement des installations de chauffage et de climatisation de la mairie – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer
8. Baldersheim – remplacement de la chaudière de la salle polyvalente – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
9. Baldersheim – construction d'un nouveau pôle scolaire et restructuration de l'ancienne école élémentaire – approbation de principe – autorisation d'engager les études de programmation technique détaillée
10. Baldersheim – aménagement de l'étage de la maison des associations en salles de classes provisoires – approbation de principe – autorisation d'engager les études de programmation technique détaillée
11. Battenheim – réhabilitation de l'ancien bâtiment B de l'école élémentaire avec aménagement d'un cabinet médical et de 2 logements – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
12. Sausheim – renouvellement des installations d'eau chaude sanitaire de l'EHPAD du Quatelbach – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
13. Sausheim – réfection des façades et mise en accessibilité des sanitaires de la Maison Bleue – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer
14. Habsheim – réaménagement de la rue du chant des Oiseaux - validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
15. Habsheim – renouvellement de la couche de roulement de la rue du Général de Gaulle (RD 201/secteur gare-mairie) – validation de l'APD - autorisation d'engager la consultation d'entreprises – autorisation de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le département du Haut-Rhin
16. Habsheim – aménagement du parvis de l'hôtel de ville – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer
17. Rixheim – réfection d'enrobés trottoir rue Haute – remboursement des dépenses engagées par la SCI Kineosteo MC – autorisation de payer
18. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 45. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du syndicat et le représentant de la presse, puis après énoncé des procurations réceptionnées, invite l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire de M. Bernard THIERY, récemment décédé, qui représentait la commune d'Illzach au comité syndical lors du précédent mandat.

Au nom de l'ensemble des membres du comité syndical, il adresse ensuite ses vives félicitations à M. Ludovic HAYE pour sa brillante élection au Sénat.

Avant de passer à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour, M. le président informe le comité de la modification de ce dernier, par retrait du point n° 11 et ajout d'un point supplémentaire intitulé :

18. Rixheim - réfection du parvis de l'église Saint-Léger et démolition de l'immeuble attenant – approbation de principe

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 août 2020

Le procès-verbal du comité syndical du 26 août 2020 a été **transmis par courrier et par voie électronique** à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, M. le président propose au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 26 août 2020.

Point n° 2 : Création des commissions

Compte tenu des compétences exercées par le syndicat de communes de l'île Napoléon, M. le président propose à l'assemblée de créer les commissions thématiques suivantes :

- Commission des **finances**
- Commission d'**évaluation des transferts de charges**
- Commission « **voiries – travaux neufs** »
 - Travaux de réaménagement de la voirie communale
- Commission « **voiries – entretien courant/exploitation** »
 - Entretien courant de la voirie communale, de l'éclairage public, des feux tricolores, signalisation horizontale et verticale, etc.
- Commission « **pistes cyclables et itinéraires mixtes** »
 - Entretien et réparations courantes des pistes cyclables et itinéraires mixtes
- Commission « **bâtiments** »
 - Travaux de construction, rénovation ou grosses réparations sur bâtiments communaux
- Commission « **environnement, transition énergétique et développement durable** »
 - Investissements connexes aux travaux de voirie et de bâtiments visant à diminuer l'impact carbone, à favoriser l'utilisation de matériaux recyclés, d'énergies renouvelables
- Commission « **jeunesse** »
 - Gestion, en régie ou par délégation, des centres de loisirs sans hébergement
 - Actions en faveur de la jeunesse

- Commission « **équipements de loisirs et matériels mutualisés** »
 - Aménagement et entretien des équipements de loisirs
 - Acquisition, gestion et entretien des matériels mutualisés
- Commission « **nouvelles technologies de communication** »
 - Aménagements d'accompagnement pour le déploiement du haut-débit
 - Dématérialisation des actes et des procédures
 - Mise en œuvre du dispositif permettant l'instauration du télétravail

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer les commissions thématiques ci-dessus énumérées.

Point n° 3 : Désignation des membres des commissions

Les dispositions spécifiques applicables en Alsace-Moselle concernant les commissions créées à l'initiative de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale (article L. 2541-8 du code général des collectivités territoriales) précisent que la présidence de celles-ci est, de droit, assurée par le président, qui peut toutefois déléguer à cet effet un vice-président ou un membre du comité.

Au regard des fonctions qui ont été déléguées par arrêté du président aux vice-présidents, les travaux des commissions créées précédemment seront présidés comme suit :

| | | |
|---|---|----------------------------|
| ✚ | Finances | M. Pierre LOGEL |
| ✚ | Évaluation des transferts de charges | M. Pierre LOGEL |
| ✚ | Voiries – travaux neufs | M. Christian FRANTZ |
| ✚ | Voiries – entretien courant/exploitation | M. Philippe GRUN |
| ✚ | Pistes cyclables et itinéraires mixtes | M. Michel RIES |
| ✚ | Bâtiments | M. Maurice GUTH |
| ✚ | Environnement, transition énergétique et développement durable | M. Aurélien AMM |
| ✚ | Jeunesse | M. Gilbert FUCHS |
| ✚ | Équipements de loisirs et matériels mutualisés | M. Guy OMEYER |
| ✚ | Nouvelles technologies de communication | M. Ludovic HAYE |

Monsieur le président propose ensuite à l'assemblée de constituer les différentes commissions.

-oOo-

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de constituer comme suit les différentes commissions :

- Commission « **finances** »
 - M. Maurice GUTH
 - M. Guy OMEYER
 - M. Gilbert FUCHS
 - M. Christian FRANTZ
 - Mme Marie-Madeleine STIMPL
 - M. Patrick DELUNSCH
 - Mme Rachel BAECHEL
 - M. Richard PISZEWSKI
 - M. Dominique HABIG

- Commission « **évaluation des transferts de charges** »
 - M. Maurice GUTH
 - M. Guy OMEYER
 - M. Christian FRANTZ
 - Mme Marie-Madeleine STIMPL
 - Mme Rachel BAECHEL
 - M. Richard PISZEWSKI

- Commission « **voiries – travaux neufs** »
 - M. Aurélien AMM
 - M. Francis HOMATTER
 - M. André HABY
 - M. Richard PISZEWSKI

- Commission « **voiries – entretien courant/exploitation** »
 - M. Gilbert FUCHS
 - M. André HABY
 - M. Patrick DELUNSCH

- Commission « **pistes cyclables et itinéraires mixtes** »
 - M. Aurélien AMM
 - M. Patrick RIETZ
 - M. Michel BOBIN
 - Mme Marie-Madeleine STIMPL
 - M. Yves BLONDE
 - M. Loïc RICHARD

- Commission « **bâtiments** »
 - M. Patrick RIETZ
 - M. Pierre FISCHESSE
 - M. Francis HOMATTER
 - M. André HABY
 - Mme Rachel BAECHEL
 - M. Richard PISZEWSKI
 - M. Denis LIGIBEL

- Commission « **environnement, transition énergétique et développement durable** »
 - M. Ludovic HAYE

- M. Philippe GRUN
 - M. Patrick RIETZ
 - Mme Marie-Madeleine STIMPL
 - M. Loïc RICHARD
 - M. Denis LIGIBEL
- Commission « **jeunesse** »
- M. Guy OMEYER
 - Mme Marie-Madeleine STIMPL
 - Mme Rachel BAECHEL
- Commission « **équipements de loisirs et matériels mutualisés** »
- M. Maurice GUTH
 - M. Gilbert FUCHS
 - M. André HABY
 - M. Alain SCHIRCK
 - M. Richard PISZEWSKI
- Commission « **nouvelles technologies de communication** »
- M. Maurice GUTH
 - M. Philippe GRUN
 - M. Yves BLONDE
 - M. Alain SCHIRCK
 - M. Richard PISZEWSKI
 - M. Dominique HABIG

Point n° 4 : Désignation de deux représentants du syndicat au comité de l'amicale du personnel

Monsieur le président informe l'assemblée que le comité syndical est appelé à désigner deux représentants au comité de l'amicale du personnel du syndicat de communes de l'île Napoléon, conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de cette dernière.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne MM. Pierre LOGEL et Maurice GUTH en qualité de représentants du syndicat au comité de l'amicale du personnel du SCIN.

Point n° 5 : Dietwiller – extension de la cuisine de la salle polyvalente – souscription d'une assurance dommages-ouvrage – résultat de la mise en concurrence – attribution du marché – autorisation de signer

Les travaux d'extension de la cuisine de la salle polyvalente de Dietwiller ont démarré.

Dans le cadre de cette opération, la commune a souhaité que le syndicat souscrive pour son compte un contrat « dommages ouvrage et garanties diverses ».

Le cahier des charges a été établi par la société Arima Consultants. La consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée. Quatre candidats ont déposé une offre, qui devait impérativement comporter :

- Une formule de base : assurance « dommages ouvrage »
- Une prestation supplémentaire comprenant les garanties suivantes :
 - Assurance « bon fonctionnement » ;
 - Assurance des « dommages immatériels consécutifs » ;
 - Assurance des « dommages aux existants ».

Sur recommandation de la commission MAPA et après avoir examiné le rapport d'analyse, la commune souhaite suivre les préconisations d'Arima Consultants et retenir la solution formule de base et prestations supplémentaires proposée par SMABTP, aux conditions financières suivantes :

| Prestation | Taux | Prime TTC |
|---|-----------------|-------------------|
| Garantie de base - assurance DO | 0,6290 % | 3 204,60 € |
| Garantie « bon fonctionnement » | 0,0126 % | 25,67 € |
| Garantie « dommages immatériels consécutifs » | 0,0630 % | 127,89 € |
| Garantie « dommages aux existants » | 0,0800 % | 165,94 € |
| Total | 0,7846 % | 3 524,10 € |

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation pour la souscription d'un contrat d'assurance « dommages ouvrage et garanties diverses » dans le cadre des travaux d'extension de la salle polyvalente à Dietwiller ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément au souhait de la commune et aux préconisations de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec la société SMABTP, aux conditions financières ci-dessus énumérées.**

Point n° 6 : Habsheim – extension et réaménagement de la mairie – souscription d'une assurance dommages-ouvrage – résultat de la mise en concurrence – attribution du marché – autorisation de signer

Les travaux d'extension et de réaménagement de la mairie de Habsheim ont démarré.

Dans le cadre de cette opération, la commune a souhaité que le syndicat souscrive pour son compte un contrat « dommages ouvrage et garanties diverses ».

Le cahier des charges a été établi par la société Arima Consultants. La consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée. Quatre candidats ont déposé une offre, qui devait impérativement comporter :

- Une formule de base : assurance « dommages ouvrage »
- Une prestation supplémentaire comprenant les garanties suivantes :
 - Assurance « bon fonctionnement » ;
 - Assurance des « dommages immatériels consécutifs » ;
 - Assurance des « dommages aux existants ».

Sur recommandation de la commission MAPA et après avoir examiné le rapport d'analyse, la commune souhaite suivre les préconisations d'Arima Consultants et retenir la solution formule de base et prestations supplémentaires proposée par MMA, aux conditions financières suivantes :

| Prestation | Taux | Prime TTC |
|---|----------------|-------------------|
| Garantie de base - assurance DO | 2,572 % | 5 220,00 € |
| Garantie « bon fonctionnement » | 0,286 % | 580,00 € |
| Garantie « dommages immatériels consécutifs » | | |
| Garantie « dommages aux existants » | 0,099 % | 200,00 € |
| Total | 2,957 % | 6 000,00 € |

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation pour la souscription d'un contrat d'assurance « dommages ouvrage et garanties diverses » dans le cadre des travaux d'extension et de réaménagement de la mairie de Habsheim ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément au souhait de la commune et aux préconisations de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec la société MMA, aux conditions financières ci-dessus énumérées.**

Point n° 7 : Baldersheim – remplacement des installations de chauffage et de climatisation de la mairie – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 27 mai 2020, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de remplacement des installations de chauffage et de climatisation de la mairie à Baldersheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 30 juin 2020, fixant la date limite de remise des plis au 3 août 2020 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 15 septembre 2020, aboutissent à la proposition suivante :

Lot unique : chauffage – rafraîchissement

Entreprise Nature Energie France de Guewenheim pour un montant de 45 138,96 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 8 : Baldersheim – remplacement de la chaudière de la salle polyvalente – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

La commune de Baldersheim a décidé de confier au syndicat le renouvellement des installations de la chaufferie de sa salle polyvalente, qui dessert également l'école élémentaire.

Dans le cadre de cette opération, il sera procédé au remplacement de la chaudière, de la panoplie hydraulique et de certains équipements connexes. Les travaux seront également mis à profit pour effectuer une mise aux normes de l'ensemble des installations.

Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, le bureau d'études thermiques West de Bitschwiller-les-Thann a évalué l'ensemble des travaux à 63 010,00 HT € (valeur APD - septembre 2020).

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de remplacement de la chaudière et de mise en conformité de la chaufferie de la salle polyvalente à Baldersheim, chiffrée en phase APD à 63 010,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la valorisation des certificats d'économie d'énergie.**

Point n° 9 : Baldersheim – construction d'un nouveau pôle scolaire et restructuration de l'ancienne école élémentaire – approbation de principe – autorisation d'engager les études de programmation technique détaillée

La commune de Baldersheim a décidé de confier au syndicat la mission de construction d'un nouveau pôle scolaire. Les travaux envisagés consistent à créer un ensemble architectural regroupant les écoles maternelle et élémentaire en un même lieu, et à réhabiliter l'ancienne école élémentaire pour y installer des locaux mutualisés et de restauration.

Compte tenu des différentes contraintes qui pèsent sur le projet, cette opération nécessite la réalisation d'études préalables afin d'en mesurer la faisabilité et d'arrêter un coût prévisionnel de travaux.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe de construction d'un pôle scolaire à Baldersheim ;**
- **Autorise M. le président à engager, en interne, les études de programmation technique détaillée de l'opération.**

Point n° 10 : Baldersheim – aménagement de l'étage de la maison des associations en salles de classes provisoires – approbation de principe – autorisation d'engager les études de programmation technique détaillée

Afin de pouvoir mener à bien son projet de construction d'un nouveau pôle scolaire, la commune de Baldersheim souhaite aménager une partie de la maison des associations en salles de classes provisoires. Elle a décidé de confier cette mission au SCIN. Les travaux envisagés consisteront à réagencer le 1^{er} étage de l'actuelle maison des associations afin de pouvoir y créer un local plurivalent et, à titre transitoire, deux salles de classe.

Compte tenu des différentes contraintes qui pèsent sur le projet, cette opération nécessite la réalisation d'études préalables afin d'en mesurer la faisabilité et d'arrêter un coût prévisionnel de travaux.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe d'aménagement de l'étage de la maison des associations de Baldersheim en salles de classes provisoires ;**
- **Autorise M. le président à engager, en interne, les études de programmation technique détaillée de l'opération.**

Point n° 11 : Battenheim – réhabilitation de l'ancien bâtiment B de l'école élémentaire avec aménagement d'un cabinet médical et de 2 logements – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Point n° 12 : Sausheim – renouvellement des installations d'eau chaude sanitaire de l'EHPAD du Quatelbach – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer

Par délibération du 27 mai 2020, le comité syndical autorisait M. le président à lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de renouvellement des installations d'eau chaude sanitaire de l'EHPAD du Quatelbach à Sausheim.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 16 juillet 2020, fixant la date limite de remise des plis au 7 septembre 2020 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 15 et 22 septembre 2020, aboutissent à la proposition suivante :

Lot unique : sanitaire

Entreprise Labeaune de Sundhoffen pour un montant de 167 299,94 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

Point n° 13 : Sausheim – réfection des façades et mise en accessibilité des sanitaires de la Maison Bleue – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer

En séance du 27 novembre 2019, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés relatifs à la réhabilitation de la Maison Bleue à Sausheim.

Par délibération du 1^{er} juillet 2020, le comité syndical approuvait un premier avenant en diminution pour un montant de – 2 804,84 € HT.

Depuis, une adaptation a encore été apportée aux prestations prévues. Elle concerne le non-remplacement de 2 grilles de protection extérieures, travaux dévolus à l'entreprise Socialu.

L'avenant en diminution s'élève à – **964,00 € HT**. Il correspond à une réduction de la masse des travaux de 5,68 % et fixe le nouveau montant du marché à 16 022,00 € HT. Il a été présenté le 15 septembre 2020 à la commission MAPA, laquelle a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant susmentionné, d'un montant total de – 964,00 € HT correspondant à une réduction des travaux du lot 9 de 5,68 % et fixant le nouveau montant du marché à 16 022,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.**

Point n° 14 : Habsheim – réaménagement de la rue du Chant des Oiseaux - validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises

En accompagnement d'un projet de construction de logements sociaux, la commune de Habsheim souhaite réaménager la rue du Chant des Oiseaux, appelée à desservir les nouvelles constructions.

Le projet porte sur une longueur de voirie d'environ 100 mètres et sur une emprise moyenne de 6 mètres de largeur. Il comprend pour l'essentiel :

- Le décrouitage des enrobés de chaussée ;
- Les terrassements généraux nécessaires à la structure de voirie ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- La mise en œuvre de pavés béton en double file, formant un caniveau ;
- L'enfouissement du réseau Orange ;
- L'extension des installations d'éclairage public avec pose de candélabres à leds ;
- Le traitement des surfaces ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble de ces travaux à 100 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de réaménagement de la rue du Chant des Oiseaux, chiffrée à 100 000,00 € HT, hors frais annexes ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée.**

Point n° 15 : Habsheim – renouvellement de la couche de roulement de la rue du Général de Gaulle (RD 201/secteur gare-mairie) – validation de l'APD - autorisation d'engager la consultation d'entreprises – autorisation de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le département du Haut-Rhin

La commune de Habsheim a confié au SCIN les études et le suivi des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la rue du Général de Gaulle (RD 201) sur le secteur situé entre la gare et la mairie.

L'opération, planifiée pour début 2021, porte essentiellement sur le rabotage des enrobés de la chaussée, la mise en œuvre d'une nouvelle couche de roulement ainsi que divers travaux préparatoires de reprise de bordures et de mise à niveau des fontes de voirie.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué le montant de ces travaux à environ 300 000,00 € HT, hors frais annexes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.

La part des travaux affectant l'emprise de la RD 201 se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du département du Haut-Rhin, ce dernier confiant au syndicat le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une convention de mandat ; le SCIN assurera le préfinancement de l'opération, puis sera remboursé sur la base des justificatifs des dépenses.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux, chiffrée à 300 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la rue du Général de Gaulle (RD 201) à Habsheim ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer, avec le conseil départemental du Haut-Rhin, la convention de délégation de co-maîtrise d'ouvrage permettant d'intervenir sur l'emprise de la RD 201.**

Point n° 16 : Habsheim – aménagement du parvis de l'hôtel de ville – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer

Dans sa séance du 27 mai dernier, le comité syndical attribuait à l'entreprise Pontiggia de Wittenheim le marché de travaux du lot voirie et réseaux divers pour l'aménagement des abords et du parvis de l'hôtel de ville à Habsheim pour un montant de 395 640,00 € HT.

Lors de la phase opérationnelle, des prestations complémentaires ont été réalisées, afin de satisfaire différentes contraintes d'ordre technique et pratique.

Les changements intervenus concernent pour l'essentiel :

- La découverte d'anciens réseaux d'assainissement ne figurant pas sur les plans de récolement, nécessitant l'intervention d'une entreprise spécialisée pour le curage et repérage de ces derniers ;
- La vidange et l'enlèvement d'anciens séparateurs à hydrocarbures avec reprise des réseaux ;
- La pose de gaines supplémentaires pour une liaison fibre vers la mairie ;
- Divers travaux annexes.

Ces ajustements nécessitent la signature d'un avenant au marché.

Cet avenant, d'un montant de 9 842,50 € HT, représente une augmentation de 2,49 % du montant du marché initial, lequel s'est établi dès lors à 405 482,50 € HT. Les autres clauses du marché restent inchangées.

La commission MAPA réunie le 22 septembre dernier, a émis un avis favorable par rapport à ces modifications.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'avenant susmentionné, d'un montant de 9 842,50 € HT ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.**

Point n° 17 : Rixheim – réfection d'enrobés trottoir rue Haute – remboursement des dépenses engagées par la SCI Kineosteo MC – autorisation de payer

Dans le cadre de l'aménagement et de l'installation de son cabinet médical rue Haute à Rixheim, le propriétaire a préfinancé les travaux de réfection d'enrobé sur le domaine public (trottoir) consécutivement à l'aménagement d'un parking dédié à sa patientèle.

La commune souhaite que ces travaux lui soient remboursés ; le SCIN étant compétent dans le domaine de la voirie, c'est à notre établissement qu'il revient de prendre en charge la dépense correspondante, d'un montant de 2 890,00 € HT.

Celle-ci sera imputée sur l'enveloppe de crédits de la commune.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe du remboursement des dépenses engagées par la SCI Kineosteo MC pour la réfection des enrobés de trottoir devant son cabinet rue Haute à Rixheim, pour un montant de 2 890,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à émettre le mandat correspondant.**

Point n° 18 : Rixheim – réfection du parvis de l'église Saint-Léger et démolition de l'immeuble attenant – approbation de principe

Les opérations d'investissement confiées par la commune de Rixheim au syndicat en 2020, par-delà le programme de voirie, comportent la réfection du parvis de l'église Saint-Léger avec prolongement de la tranchée drainante, l'aménagement d'une rampe PSH et la démolition de l'immeuble vétuste attenant sis 1 rue du Cimetière.

Le montant global de l'opération est estimé à 67 000,00 € HT.

Ce projet est susceptible d'être éligible à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), part exceptionnelle, conformément aux termes de la circulaire préfectorale du 20 août 2020.

Le montant de subvention maximum attendu est de 26 800,00 € ; hormis les fonds propres de la commune, il n'y a pas d'autre financeur. Les travaux seront engagés au tout début de l'année 2021.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le principe des travaux de réfection du parvis de l'église Saint-Léger de Rixheim, avec prolongement de la tranchée drainante, aménagement d'une rampe PSH et démolition d'un immeuble, pour 67 000,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à organiser la consultation d'entreprises et à solliciter la subvention au titre de la DSIL 2020.**

Point n° 19 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au mercredi 28 octobre 2020, à 18 heures 30. La réunion se tiendra à Dietwiller (salle polyvalente) et sera précédée d'une **réunion du bureau (horaire restant à définir en fonction de l'actualité).**

Les invitations et les convocations seront adressées aux délégués dans les délais réglementaires habituels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30
Illzach, le 30 septembre 2020